SURF : Survie des rejets de raies fleuries (Projet

Depuis le 1er janvier 2019, l'obligation de débarquement a été étendue à tous les stocks de poissons sous TAC pour les espèces capturées en Atlantique. Les navires français ciblant les poissons démersaux au large en mer Celtique ou dans le golfe [...]

Thématique : Espèces pêchées ou élevées, stocks | **Localisation** : France, Golfe de Gascogne, Manche et Mer du Nord | **Filière** : Pêche, Pêche embarquée

X	Projet : Terminé
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	Porteurs du projet : AGLIA,
	Financeurs: France Filière Pêche (FFP), Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de la Loire, Région Bretagne, Direction des Pêches Maritimes et
de l'	Aquaculture (DPMA),

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'obligation de débarquement a été étendue à tous les stocks de poissons sous TAC pour les espèces capturées en Atlantique. Les navires français ciblant les poissons démersaux au large en mer Celtique ou dans le golfe de Gascogne sont ainsi susceptibles de voir leur activité suspendue si l'obligation de débarquement conduit à une consommation totale de leurs quotas de raies avant la fin d'une année, en raison de captures importantes de raie fleurie (*Leucoraja naevus*). Néanmoins, l'ensemble des espèces de raies soumises à quota bénéficie d'une exemption provisoire de 3 ans à l'obligation de débarquement pour survie élevée, hormis la raie fleurie pour laquelle l'exemption n'a été accordée que pour un an en raison de suspicions d'un taux de survie moindre.

Il apparaît donc urgent de réaliser une estimation fiable du taux de survie des rejets de raies fleuries pêchées au chalut de fond pour la zone mer Celtique-golfe de Gascogne. En effet, en plus de limiter le risque que les raies deviennent une « *choke species*« , la conservation à bord de l'intégralité des raies fleuries capturées pourrait avoir un impact négatif sur la dynamique du stock concerné si la survie des rejets de cette espèce est importante, ce qui irait à l'encontre des motivations de l'obligation de débarquement.

Objectifs

✓ Quantifier la survie des raies fleuries rejetées par les chalutiers de fond opérant dans les sous-zones CIEM 7 et 8

Actions

Suivi de la survie d'un échantillon de raies capturées en conditions commerciales et ramenées à terre pour être maintenues en bassins. La vitalité de ces individus au moment du tri sera évaluée sur le pont du navire. Ces raies seront suivies pour une durée maximale de trois semaines. L'objectif est d'acquérir un taux de mortalité des rejets de raies fleuries à moyen terme en fonction de la vitalité de l'individu au moment du rejet.

Relevé des différents indices de vitalité sur un échantillon de marées commerciales par un observateur embarqué. L'objectif est d'acquérir des données de vitalité des individus au moment du rejet dans des conditions représentatives de l'activité de pêche des flottilles concernées, et ainsi d'obtenir un taux de survie plus précis et pour une plus grande variabilité des conditions de pêche.

Résultats

Le croisement des deux types de données permettra d'extrapoler les estimations de taux de survie à l'ensemble de la flottille. Afin de couvrir une large gamme de conditions environnementales susceptibles d'influer sur la survie des raies, une partie des marées sera réalisée en hiver et l'autre en été.